

**Madame la Ministre de la Transition Écologique  
et Solidaire**  
**Direction Générale Énergie Climat**  
**Bureau des Ressources Énergétiques du Sous-  
Sol – BRESS (Tour Séquoia)**  
92055 Paris La Défense CEDEX

Le 24 Juillet 2020

A l'attention de Monsieur Hoang BUI

Objet : Demande de Permis Exclusif de Recherches de Gîtes Géothermiques dit « **Pointe Sud-Ouest** »

Madame la Ministre,

Nous, soussignés,

Cécile PRÉVIEU, de nationalité française, agissant en qualité de Présidente Exécutive de **Storengy SAS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 733 171 878,56 Euros, dont le siège social est 12 rue Raoul Nordling, Bois-Colombes (92270),

et

Mathieu AUXIÈTRE, de nationalité française, agissant en qualité de Président de **TLS Geothermics SAS**, Société par Actions Simplifiée au capital social de 268 800 Euros, dont le siège social est 91 chemin de Garbardie, Toulouse (31200),

avons l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte desdites sociétés, l'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques suivant les dispositions du décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie, modifié par le décret 2019-1518 relatif aux titres d'exploration et d'exploitation des gîtes géothermiques, et l'ordonnance n°2019-784 modifiant les dispositions du code minier relatives à l'octroi et à la prolongation des titres d'exploration et d'exploitation des gîtes géothermiques.

Le titre sollicité porte sur partie du département de la **collectivité territoriale de Martinique (CTM)**. Les substances faisant l'objet de la demande sont les **gîtes géothermiques**. Le permis exclusif de recherches en cause est sollicité pour une **durée de cinq années**, et pourrait prendre le nom de **Permis « Pointe Sud-Ouest »**.

Ce permis est sollicité à l'intérieur d'un périmètre délimité par les lignes joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :

Points	WGS84 UTM20N		WGS84	
	X (m)	Y (m)	Latitude N	Longitude O
A	707697	1611216	14°33'58"	61°04'20"
B	712188	1611254	14°33'58"	61°01'50"
C	712281	1600465	14°28'07"	61°01'50"
D	709195	1596996	14°26'15"	61°03'34"
E	706559	1596974	14°26'15"	61°05'02"
F	702617	1606378	14°31'22"	61°07'11"

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale d'environ 108 km<sup>2</sup>, portant sur partie de la Martinique et comprend une part du domaine maritime.

**Autres titres miniers des sociétés et demandes en cours auprès de l'administration en matière de géothermie :**

- La société TLS Geothermics est actuellement titulaire de deux Permis Exclusifs de Recherches de Gîtes Géothermiques à Haute température : PER La Sioule et PER Combrailles-en-Marche.
- Le PER « Combrailles-en-Marche » fait l'objet d'une demande d'autorisation de mutation au bénéfice de TLS Geothermics et Storengy SAS.
- Le PER « La Sioule » fait l'objet d'une demande d'autorisation de mutation au bénéfice de TLS Geothermics et Storengy SAS, et d'une demande d'autorisation de mutation partielle au bénéfice de Geopulse SAS (société commune à TLS Geothermics et Storengy SAS).
- TLS Geothermics a déposé des demandes de prolongation de validité des PER « La Sioule » et PER « Combrailles-en-Marche » en Avril 2020.
- TLS Geothermics et Storengy SAS ont déposé un dossier de Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers par forage (projet Geopulse) au sein du PER de la Sioule en Février 2020.
- TLS Geothermics et Storengy SAS ont déposé conjointement en 2019 trois nouvelles demandes de Permis Exclusifs de Recherches de Gîte Géothermiques à Haute Température : « Bourbonnais-Est », « Pouzol-Servant » et « Malzieu ».
- Les sociétés ne sont pas amodiatoires d'autres Permis Exclusifs de Recherches de Gîtes Géothermiques.

**Documents transmis par voie électronique :**

A l'appui de notre demande, nous vous prions de trouver ci-joints les documents numériques suivants, conformément au décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie modifié par le décret 2019-1518 ([lien serveur dans l'email de demande](#)) :

1. Ce **courrier de Demande de Permis Exclusif de Recherches de Gîtes Géothermiques** ;
2. **L'identification des demandeurs** ;
3. Les documents de **Capacités Techniques et Financières des sociétés** incluant leurs justifications, un extrait K-bis et la justification des pouvoirs des personnes qui ont signé la demande ;
4. Un **Mémoire technique**, confidentiel, justifiant des limites du périmètre, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région et des travaux de la première période de validité ;
5. Le **Programme de travaux** envisagé et **l'engagement financier** minimum que les pétitionnaires s'engagent à consacrer à l'exécution de ces travaux ;
6. Les **Engagements** au titre des articles 4-3, 4-4 et 4-5 du n°78-498 du 28 mars 1978 modifié par le décret n°2019-1518, sur le maintien des capacités techniques et financières et d'information de l'administration ;
7. Un **Document cartographique** : une carte sur fonds IGN à 1/100000 et une sur fonds IGN à 1/25 000 (plus lisible qu'une carte sur fonds à 1/100 000) sur lesquelles sont précisées les sommets et les limites du permis et les points géographiques servant à le définir, ainsi que les références aux systèmes de coordonnées utilisés.
8. Une **Notice d'impact** précisant les caractéristiques sur l'état du site et de son environnement ainsi que les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la ressource en eau ;
9. Un **Résumé non technique** des éléments justifiant les limites du périmètre et les travaux et de la Notice d'impact.

Nous nous tenons à votre disposition pour fournir le dossier à la DEAL Martinique, à votre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, l'expression de notre haute considération.

Cécile Prévieu  
Présidente Exécutive  
Storengy SAS



Mathieu Auxière  
Président  
TLS Geothermics SAS



Emails-contacts des demandeurs :

*mathieu.auxiere@tls-geothermics.fr / sandra.moro@storengy.com*